

EXTRAIT du CONSEIL MUNICIPAL du mardi 22 janvier 2013

1 - Procès-verbal du conseil municipal du 18 décembre 2012 : Le Maire donne lecture du compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 18 décembre 2012. Sans remarque particulière, le compte rendu est adopté à l'unanimité.

2 - Délibération 1301, déléguant au maire la compétence relative aux marchés publics à procédure adaptée : le Conseil municipal à l'unanimité des présents, délègue au maire la compétence décisionnelle pour tout marché dont le montant est inférieur à 15 000 € HT, pendant la durée de son mandat, selon l'article L 2122-22 du CGCT.

3 - Délibération 1302, concernant le remboursement des frais kilométriques aux bénévoles de la bibliothèque municipale : le Conseil municipal, à l'unanimité des présents, accorde le remboursement des frais kilométriques aux bénévoles de la bibliothèque municipale, selon les règles et conditions applicables aux fonctionnaires territoriaux. Le bénévole doit être muni d'un ordre de mission.

4 - Délibération 1303, concernant le remboursement des frais de déplacement aux agents territoriaux : le Conseil municipal, à l'unanimité des présents, autorise le remboursement par la commune aux fonctionnaires territoriaux, de leurs frais de déplacement, y compris ceux effectués avec leur véhicule personnel, selon les règles applicables.

5 - Délibération 1304, concernant le taux maximum à l'avancement de grades des fonctionnaires
Il s'agit d'autoriser le Maire à fixer le taux du ratio promus/promouvables pour l'avancement des grades, si l'ensemble des dispositions administratives sont remplies pour être nommé au grade considéré : Agent administratif 1^{ère} classe, et Agent technique 1^{ère} classe. Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité des présents, autorise le Maire à fixer ce taux à 100%.

6 - Délibération 1305, concernant le projet de regroupement immobilier scolaire

Il s'agit de la validation du programme et de l'estimation des travaux. A ce jour, le coût est estimé à environ 1 360 000€ TTC. Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité des présents, autorise le Maire à publier l'avis d'appel à concurrence pour la maîtrise d'œuvre si la commission travaux décide de donner suite à ce dossier.

Informations diverses :

1) Projet d'aménagement du bourg : Suite aux travaux d'assainissement, il faudra aménager la voirie et les trottoirs situés entre l'église et la place du 8 mai. Ces travaux génèrent la mise aux normes de l'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite, notamment dans les établissements recevant du public. Les commerçants ont été reçus le 14 janvier 2013, pour une présentation du projet et des informations sur les difficultés qui seront rencontrées pendant les travaux. Ce projet sera présenté par le maître d'œuvre, aux services de la voirie du Conseil Général, pour validation.

2) Centenaire de la parution du livre Le Grand Meaulnes d'Alain Fournier, édité en 1913.

A cette occasion, plusieurs manifestations auront lieu dans notre commune, comme par exemple :

→ La projection du film de Jean-Gabriel Albicocco au CSC, le 22 février 2013, organisée par l'association du Patrimoine, accompagnée d'une exposition de livres organisée par la bibliothèque municipale.

→ A partir du 6 avril 2013, exposition de peinture (huiles) "Le Grand Meaulnes" par Jean-Claude Hardouin à la mairie, accompagnée d'une exposition de livres organisée par la bibliothèque municipale.

3) Sur le thème "Nuances Blues", en partenariat avec la Direction de la Lecture Publique, la bibliothèque municipale organise un concert de Blues gratuit le vendredi 12 avril au CSC, avec Roland Tchakounté.